

Appel aux candidatures Commission scolaire

Le public est informé que suite aux élections communales du 11 juin 2023, il sera procédé au renouvellement des membres élus par le conseil communal de la commission scolaire.

Le collège échevinal lance donc par la présente un appel aux candidatures aux personnes intéressées.

Conformément à l'article 51 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental la commission scolaire comprendra:

- Comme président, respectivement le bourgmestre ou son délégué, à désigner parmi les membres du conseil communal;
- **Quatre membres à nommer par le conseil communal**
- Deux représentants du personnel des écoles élus par le personnel des écoles parmi les membres des comités d'école ou de cogestion;
- Deux représentants des parents des élèves fréquentant une école de la commune et qui ne sont pas membre du personnel enseignant intervenant, élus par et parmi leurs pairs.

Si vous remplissez les conditions susmentionnées et si vous êtes intéressé à devenir membre de la commission scolaire, le collège des bourgmestre et échevins vous prie de bien vouloir remettre votre candidature au secrétariat communal pour le 20 octobre 2023 au plus tard.

Bous, le 27 septembre 2023
pour le Collège des bourgmestre et échevins :

le Bourgmestre



le Secrétaire

